



Formation – Sécurité

Votre contact A3 Formation-Sécurité :

Lauren DIMANCHE

Tel : 01 80 85 65 05

Fax :

Email : lauren.dimanche@a3formation-securite.com

Devis N° DE2300820

COMPTOIR MAILLAGE ARCHITECTE

A l'attention de : M. RODET Nicolas

50 rue Gutenberg, ZAC du grand pont

13640 LA ROQUE D ANTHON

Mode de Règlement	Date	Client
Virement	14/09/2023 Durée de validité : 3 mois	COMPTOIR MAILLAGE ARCHITECTE

Nom, Prénom et Qualité du signataire :

.....
.....
.....

Signature et cachet avec la mention "Bon pour accord"

*La signature du devis vaut acception des conditions
générales de vente (dernières pages)*

Code	Libelle	Qte	Pu Ht	Rem HT	PU Net HT	TVA
ACMRT215 0	Formation à la conduite d'engin MRT 2150 Session sur votre site de Villejuif le 15 Septembre pour 02 personnes avec votre machine Documents à présenter : VGP Vierge de toute anomalie de moins de 06 mois et Certificat de conformité CE	1	1,200.00	0.00	1,200.00	20%

TVA	HT	Total TVA	Total TTC
Tva Collectée 20	1,200.00	240.00	1,440.00

Montant TTC	1,440.00 €
Acompte	0.00 €
Montant net	1,440.00 €

BULLETIN D'INSCRIPTION

Adresse client.....

.....

Domaine d'activité :

Nom et prénom de la personne en charge des formations dans l'entreprise :

Fonction :

Téléphone :

Adresse de facturation (si différente)

.....

Téléphone :

Conditions de règlement :

Pour les entreprises: 30% d'acompte sur le montant TTC avant le début de la formation

Pour les particuliers : Un chèque du montant total TTC à validation de votre inscription

**Les stagiaires doivent venir avec leurs propres Equipements de Protections Individuels :
voir liste en pages suivantes selon le module de formation**

Nom	Prénom	Date de Naissance	Personne en situation de handicap		Poste occupé dans l'entreprise
			Afin de garantir un accueil attentif au public handicapé, merci d'indiquer la nature du handicap ou nous contacter		
			OUI	Préciser la nature	

Moyens à mettre à disposition pour les INTRA clients et Equipements nécessaires aux formations

Echafaudage fixe R408				
Matériel à mettre à disposition : cf convention de mise à disposition				
• Une salle de formation pour 8 stagiaires maximum + 1 formateur • Un vestiaire de 9 places • Une aire de travail permettant la mise en œuvre des échafaudages (d'un minimum de 6 m² au sol soit <u>7.50 m de longueur et 0.7 m de largeur et d'une hauteur sous plafond minimum de 5.50 m</u>)				
<u>OBLIGATOIRE : Echafaudage normé NF + notice en français</u>				
 Echafaudage à cadre	• Un échafaudage à cadre <u>ancré sur façade</u> Normé NF idéalement avec garde-corps montage/démontage en sécurité permettant un montage de 3 travées sur 3 niveaux			
 Echafaudage multidirectionnel	• Un échafaudage multidirectionnel <u>ancré sur façade</u> permettant un montage de 3 travées sur 3 niveaux			
Liste des EPI stagiaires :				
 Gants	 Harnais Antichute EN 361	 Casque avec jugulaire EN 397	 Longe double avec absorbeur EN355	 Chaussures de sécurité

Echafaudage roulant R457

Matériel à mettre à disposition : cf convention de mise à disposition

- Une salle de formation pour 8 stagiaires maximum + 1 formateur
- Un vestiaire de 9 places
- Une aire de travail permettant la mise en œuvre de l'échafaudage

OBLIGATOIRE : Echafaudage normé NF EN 1004 + notice en français



Echafaudage roulant

- Un échafaudage roulant Normé NF EN 1004 permettant un montage avec des planchers tous les 2 mètres avec minimum 2 planchers

Liste des EPI stagiaires :



Gants



Casque **avec jugulaire**
EN 397



Chaussures de sécurité

Port du harnais de sécurité

Module 1 journée sur site équipé

- Une salle de formation pour 8 stagiaires maximum + 1 formateur
- Un site permettant de mettre les stagiaires en situation de hauteur représentant au maximum les situations de travail auxquelles ils sont confrontés. Exemple : toiture terrasse, passerelle ou autres **équipé d'une ligne de vie à demeure et ou de point d'ancrage à demeure.**

Liste des EPI stagiaires :

			L'un OU l'autre		
					
Gants	Harnais antichute EN 361	Casque avec jugulaire EN 397	Antichute mobile EN 353	Longe double avec absorbeur EN355	Chaussures de sécurité

Port du harnais de sécurité

Module 2 jours sur site NON équipé

- Une salle de formation pour 8 stagiaires maximum + 1 formateur
- Un site permettant de mettre les stagiaires en situation de hauteur représentant au maximum les situations de travail auxquelles ils sont confrontés. Exemple : toiture terrasse et ou pente, pylône télécom, château d'eau

Liste des EPI stagiaires :

			L'un OU l'autre		
					
Gants	Harnais antichute EN 361	Casque avec jugulaire EN 397	Antichute mobile EN 353	Longe double avec absorbeur EN355	Chaussures de sécurité
			ou		
Sangles d'ancrage EN795B		Corde		ligne de vie	Mousquetons

Préparation CACES R486 PEMP

Matériel à mettre à disposition : **cf convention de mise à disposition**

Liste des EPI stagiaires :

					
Gants	Harnais antichute EN 361	Casque avec jugulaire EN 397	Longe double avec absorbeur EN355	Chaussure de sécurité	Gilet haute visibilité

Préparation CACES CHARIOT ELEVATEURS R489 + R 485

Matériel à mettre à disposition : **cf convention de mise à disposition**

Liste des EPI stagiaires :

			
Gants	Lunettes de protection	Chaussures de sécurité	Gilet haute visibilité

Préparation CACES Engins de chantier R482

Matériel à mettre à disposition : **cf convention de mise à disposition**

Liste des EPI stagiaires :

						
Gants	Lunettes de protection	Chaussures de sécurité	Gilet haute visibilié	masque	Casque de chantier	Casque antibruit ou bouchon d'oreille

Conditions Générales de Prestation de Services d'A3 Formation Sécurité

« A3 Formation Sécurité », dénommé ci-après « le Prestataire » est un organisme de formation professionnelle dont la déclaration d'activité est enregistrée sous le numéro 11.91.07488.91 auprès du préfet de la région Ile de France et dont le siège social est établi au 9 allée du Dauphiné 91090 Lisses. A3 Formation-Sécurité développe, propose et dispense des formations en présentiel inter et intra entreprise et réalise également des prestations d'étude. Une partie de l'activité d'A3 Formation Sécurité peut être sous-traitée. L'ensemble des prestations d'A3 Formation-Sécurité est dénommé ci-après « l'Offre de services ».

Objet

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « CGV ») s'appliquent à toutes les Offres de services relatives à des commandes passées auprès du Prestataire par tout client professionnel ou particulier (ci-après « le Client »).

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Le Client se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents.

Le Client reconnaît également, ayant pris connaissance du contenu de la formation et ayant signé un devis et ou une convention de formation, qu'il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part du Prestataire lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'Offre de services à ses besoins. La signature du devis et ou de la convention de formation vaut pour bon de commande et acceptation des conditions générales de vente.

Dispositions générales

Le Client s'engage à donner à son personnel toutes facilités pour lui permettre de suivre dans les meilleures conditions les formations organisées à son profit. Il doit s'assurer que les stagiaires choisis par ses soins répondent aux prérequis indiqués sur le programme de formation. Le contrôle de présence des stagiaire(s) est assuré par leur paraphe sur la feuille d'émargement. Ce document sera communiqué en fin de stage ou de cycle à l'entreprise. Le Prestataire décline toute responsabilité quant aux conséquences qui pourraient résulter d'un absentéisme non justifié. Tout stage ou cycle commencé est dû en entier.

Documents contractuels

Pour chaque action de formation, le Client reçoit soit un devis soit une convention de formation établi(e) en deux exemplaires dont un à retourner au Prestataire. Toute inscription est considérée définitive à réception soit du devis/bon de commande, soit de la convention de formation, dûment signé(e) et revêtu(e) du cachet de l'entreprise.

L'attestation de présence est transmise par mail et par courrier à l'entreprise qui a passé commande, l'attestation de fin de formation est remise en main propre au stagiaire en fin de formation.

Si le Client est une personne ayant entrepris ladite action de formation à titre individuel et à ses frais, un contrat de formation professionnelle à titre individuel sera établi. Dans ce cas uniquement, le Client dispose d'un délai de réflexion de dix jours à compter de la signature du contrat pour se rétracter par lettre recommandée avec accusé de réception adressé au Prestataire.

Règlement par un OPCO (subrogation)

En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée au Client.

Le client reste responsable de la totalité des sommes dues en cas de refus ou de défaillance de l'OPCO.

Si l'accord de prise en charge de l'OPCO ne parvient pas au Prestataire 15 jours avant le début de la formation, le Prestataire se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

Conditions d'annulation et de report

Annulation des formations à l'initiative du Client

Toute annulation, pour être effective, devra être confirmée par écrit.

Les dates de formation sont fixées d'un commun accord entre le Prestataire et le Client. En cas de report ou d'annulation par le Client, des indemnités compensatrices sont dues dans les conditions suivantes :

- report ou annulation communiqué au moins 10 jours ouvrés avant la session : aucune indemnité,
- report ou annulation communiqué moins de 7 jours ouvrés avant la session : 100% des honoraires relatifs à la session seront facturés au Client,

Remplacement

Le Prestataire offre la possibilité de remplacer un participant empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, jusqu'au jour même de la formation. Le cas échéant, il appartient au Client de faire le nécessaire auprès de son OPCI pour la prise en charge de la formation.

Insuffisance du nombre de participants à une session

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, le Prestataire se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce, sans indemnités.

A3 Formation-Sécurité, 15 rue des Pyrénées 91090 Lisses- Tel : 01 80 85 65 05

SIRET : 803 646 249 00042 RCS EVRY - Capital de 10 000 € - TVA FR73 803 646 249

Déclaration d'activité N° 11 91 07488 91 auprès du préfet de la Région IDF, cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat- Site Internet : www.a3formation-securite.com

Conditions Générales de Prestation de Services d'A3 Formation Sécurité

Facturation (facture vaut convention)

Tous les prix sont indiqués hors taxes et sont à majorer du taux de TVA en vigueur. Un règlement de 30% de la somme totale TTC imputable au Client (en cas de subrogation partielle ou totale, le calcul sera proratisé) sera demandé 10 jours avant la date de stage afin de valider définitivement l'inscription du stagiaire auprès d'A3 Formation-Sécurité.

Toute facture est payable à réception, sans escompte, lorsque le règlement n'est pas parvenu avant la date de formation pour une raison justifiée. Le règlement s'effectuera par chèque bancaire ou virement bancaire à l'ordre du Prestataire (A3 Formation-Sécurité). Pénalités de retard : conformément à l'article L 441-6 du code du commerce, des pénalités de retard sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement prévue figurant sur la facture ainsi que l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € ; le montant sera révisé si les frais engagés sont supérieurs. Le taux d'intérêt des pénalités de retard est le taux appliqué par la BCE.

Les factures sont envoyées à l'issue de la formation aux entreprises et OPCO.

Les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation, ils sont à la charge du Client.

Responsabilité

La responsabilité du Prestataire ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel, tout mauvais usage des formations et des prestations réalisées dans le cadre de l'Offre de services par le Client et les utilisateurs ou toute cause étrangère au Prestataire. Elle ne saurait non plus être engagée au titre des dommages immatériels ou indirects tels que perte de données, de fichier(s), pertes de revenus, pertes d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image, à une marque et à la réputation.

De convention expresse, l'obligation du Prestataire est une obligation de moyen et quel que soit le type de prestations, la responsabilité du Prestataire est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client et plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la prestation concernée. Pendant toute la durée du stage, le Client demeure responsable civilement des stagiaires qui y participent.

Propriété intellectuelle

Les supports et documents remis par le Prestataire au cours des prestations réalisées dans le cadre de son Offre de services sont compris dans les frais de participation, sauf accord particulier établi avec le Client lors de la commande.

Le Prestataire et/ou ses intervenants sont seuls titulaires des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des Offres de services proposées aux Clients. A cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques utilisés par Le Prestataire et/ou ses intervenants pour assurer les formations demeurent leur propriété exclusive.

Ni le Client, ni l'effectif formé n'acquiert le droit à quelque titre que ce soit, et sans que cela soit exhaustif, de reproduire, de communiquer, de traduire ou d'arranger, de modifier, de diffuser, de distribuer et d'exploiter ces éléments, directement ou indirectement, et ce quel que soit le support. Ni le Client, ni l'effectif formé ne saurait utiliser autrement que pour son usage personnel à des fins d'étude, les supports de cours reçus. Il ne doit pas soustraire, dissimuler ou modifier les mentions de droit d'auteur, copyright, de marque déposées ou toutes autres mentions de droit de propriété intellectuelle.

Le Client accepte les dispositions ci-dessus et se porte fort de leur respect par l'ensemble de son effectif.

Confidentialité

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par le Prestataire au Client.

Communication

Sous réserve du respect des dispositions de l'article « Confidentialité », le Client accepte d'être cité par le Prestataire comme client de ses Offres de services.

Différends

En cas de litige survenant entre le Client et le Prestataire, avant, pendant ou après la formation, le client pourra s'adresser à A3 Formation Sécurité par téléphone, mail ou courrier postal. A3 Formation Sécurité s'engage à traiter toute réclamation dès réception et il sera recherché une solution à l'amiable ; à défaut, la réclamation sera du ressort du tribunal compétent du siège du Prestataire.

RGPD

Conformément au nouveau règlement général sur la protection des données personnelles, nous nous engageons à protéger vos données personnelles au mieux et respecter les réglementations européennes et françaises applicables. Dans le cadre de notre activité, nous sommes amenés à faire appel à des prestataires et OPCO auxquels nous transmettons des données mais pour les seuls besoins liés à la réalisation de l'action de formation. Nous exigeons de nos sous-traitants et OPCO le respect de la législation en vigueur et nos instructions.

Le signataire du bulletin d'inscriptions s'assure du bon accord des personnes concernées quant à la transmission de leurs données personnelles. En signant le bulletin d'inscription, vous êtes réputés avoir accepté que les informations saisies soient utilisées, exploitées et traitées dans le cadre d'une relation commerciale.

A3 Formation-Sécurité, 15 rue des Pyrénées 91090 Lisses- Tel : 01 80 85 65 05

SIRET : 803 646 249 00042 RCS EVRY - Capital de 10 000 € - TVA FR73 803 646 249

Déclaration d'activité N° 11 91 07488 91 auprès du préfet de la Région IDF, cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat- Site Internet : www.a3formation-securite.com